



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC : P-Y LAMY)

Réf. NOVA : (corr. DU :)

Réf. CRMS : GM/ BXL20769_691_PREA_Vilvorde_144_Meudon

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 08/06/2022

Objet : BRUXELLES. Chaussée de Vilvorde, 144 – Pavillons d’entrée de l’ancien château Meudon
Restauration/restitution des deux pavillons.

Avis préalable de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 9/05/2022 nous vous communiquons *l’avis favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 01/06/2022.

L’Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 mars 2013 classe comme monument les façades et toitures des deux pavillons d’origine de l’ancien château Meudon (à l’exception de l’annexe du pavillon nord), ainsi que les grilles sises chaussée de Vilvorde 144 à Bruxelles [...].

Un autre arrêté classe le parc du Kluis, également appelé parc Meudon, il s’agit du parc, réaménagé en 1982, qui constituait l’ancienne limite nord du domaine « Meudon » jusqu’à l’actuelle rue des Faînes, anciennement « Boschstraat ».

En bordure de ce parc sont implantés les vestiges de l’ancien noyau villageois de Neder-over-Hembeek, l’auberge du Kluis et la tour romane de l’église Saint-Pierre et Paul.



© Brugis



© StreetView

Les pavillons de style classique qui constituaient le dispositif d’entrée de la propriété « Meudon », un domaine longeant la Senne et s’étendant jusqu’au noyau villageois de Neder-over-Hembeek comptent aujourd’hui parmi les derniers vestiges bâtis d’un vaste domaine qui comprenait plusieurs bâtiments, dont le château (détruit en 1931), mais aussi des jardins à la française, des étables, garages, logements, serres, potagers, bois. La construction du château, et probablement des pavillons date de 1765. Ils sont visibles sur la carte Ferraris de 1777.

Depuis, l'environnement s'est fortement modifié, notamment par l'établissement d'activités industrielles. Il subsiste cependant un parc de 7ha ainsi que les pavillons qui sont dans un état de dégradation avancée (le pavillon sud est, pour grande partie, effondré et en ruine) et souffrent d'une décontextualisation à leur environnement.

Depuis septembre 2021, un vaste projet de rénovation et de restauration du « parc Meudon » est en cours d'étude. La restauration et l'intégration des pavillons au projet y est évoquée et est considérée comme importante. La demande d'avis de principe soumise à la CRMS concerne aujourd'hui les grandes options à prendre pour la restauration des pavillons classés. Aucune information n'est communiquée sur le parc.

Dans le cadre du développement d'un projet de restauration/restitution, la DPC propose d'adopter les options suivantes

- Restitution, sur base des photos historiques, du dernier état connu (ex. celui visible sur la photo de 1936 extraite de *De Brabantsche Folklore*), c'est-à-dire munis de châssis à guillotine à petits bois (dont certains vestiges sont toujours conservés) et de volets ;
- Démontage et remontage complet du pavillon gauche, avec récupération maximale des matériaux de construction de parement ;
- Restauration du pavillon de droite pouvant éventuellement nécessiter des démontages partiels ;
- Suppression de l'annexe du pavillon de droite, exclue de l'arrêté de classement, pour rétablir la symétrie d'origine (nb : ses matériaux pourraient être réutilisés pour la reconstruction du pavillon de gauche s'ils sont compatibles) ;
- Reconstruction des toitures hexagonales, en ardoises, sur une charpente s'inspirant d'une construction traditionnelle ;
- Restauration du portail ;
- Finition de l'intérieur s'inspirant de la situation existante dans le pavillon de droite, en récupérant certains éléments décoratifs si possible ;
- Réaménagement d'une zone pavée autour des pavillons.

NB : Il semble que l'aspect des parements, en pierre blanche et en briques ne soit pas d'origine. Selon certains documents, ils étaient recouverts d'une finition claire. Ce point est à examiner et documenter car il pourrait avoir une influence sur la restauration.



Photos historiques de 1900 (Albert De Ro) et de 1936 (Brabantsche Folklore)– extr. de l'étude historique jointe à la demande

La CRMS émet un avis de principe favorable sur la démarche de restaurer /restituer les pavillons et sur les options énoncées ci-dessus. Elle invite la Ville de Bruxelles à constituer un dossier de restauration complet avec l'accompagnement de la DPC. Dans ce cadre, elle demande également de documenter comment cette opération s'inscrira dans le projet de requalification du parc Meudon ainsi que la fonction qu'accueilleront les deux petits monuments.

Le dossier de restauration comprendra un recensement complet et relevé des éléments encore conservés et les détails et profils de l'ensemble des éléments manquants à restituer (volets, châssis, pierre de taille, sculptures, profils de toiture...). Un examen des matériaux et éléments existant et provenant des démolitions devrait permettre d'identifier ceux qui peuvent être réutilisés et ceux qui

nécessitent une restitution historique. Dans la mesure du possible, on conservera aussi les derniers vestiges du pavillon sud (en ruine) tout en les intégrant dans le projet de restitution.

La CRMS souscrit au principe de démolir l'annexe non-classée à l'arrière du pavillon nord pour restituer la symétrie. Les matériaux provenant de cette démolition devraient également être récupérés au maximum in situ.

L'opération devra également inclure les abords des pavillons tout en utilisant des matériaux typologiquement corrects et en gardant une zone pavée autour des pavillons, telle que visible sur les photos historiques. Les grilles doivent également être soigneusement restaurées.

Une scénographie ou un affichage soigné et intégré pourrait éventuellement informer le visiteur de l'étendue du domaine « Meudon » et assurer la compréhension des pavillons dans leur contexte originels.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE
Président

c.c. : pylamy@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels